



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 131737

## Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les dépassements d'honoraires des spécialistes privés au sein de l'hôpital public. Selon le magazine "60 millions de consommateurs", certains médecins de l'hôpital public mais ayant une consultation privée au sein de l'hôpital pratiquent des prix allant de 68 % à 408 % plus élevés que le tarif conventionnel. Ainsi, une prothèse de hanche dont le tarif conventionnel s'élève à 459,80 euros peut être facturée par certains spécialistes jusqu'à 5 000 euros. Bien sur, ces dépassements d'honoraires ne concernent que 1 000 médecins sur 45 000 praticiens hospitaliers et ce sont souvent des professeurs réputés mondialement. Cependant, il n'en demeure pas moins que ces tarifs sont abusifs. Lorsque vous vous adressez à un hôpital public pour un examen ou une consultation avec un spécialiste, il n'est pas rare que l'on vous redirige vers la consultation privée de ce même spécialiste en invoquant un délai d'attente beaucoup moins important. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement va prendre pour lutter contre cette dérive.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131737

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2012, page 2868

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)